

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 17 MARS 2017 - 20H30

Sous la présidence de M. Jean GRESSARD, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de Mme Sophie GALLAND qui a donné pouvoir à Mme Cécile DUMONTEL.

Le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'étude des questions portées à l'ordre du jour, et à la demande de M. le Maire, accepte d'y rajouter une nouvelle délibération.

PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES: Etude du devis du Cabinet Charpentier:

La mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Assainissement est une demande récurrente des services de contrôle depuis quelques temps. Cette compétence assainissement et eaux pluviales devant être transférée très prochainement (2018 ou 2020) à la Communauté de Communes nous avons reçu dernièrement Jean-Pierre Billon, Vice-président de la CCSCC chargé de cette mission, pour savoir si nous devons faire cette étude cette année ou attendre le transfert pour une étude globale au niveau communautaire. Ce dernier nous a recommandé de faire cette étude dès maintenant afin d'apporter des éléments concrets dès le transfert.

Jean MONDY présente le déroulement de l'étude et le devis proposé par le Cabinet Charpentier. Les objectifs du Schéma Directeur d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales sont les suivants :

- ✓ Répondre à l'obligation réglementaire faite aux communes de réaliser un diagnostic de leur système d'Assainissement tous les 10 ans. La commune de CHENOVES est à ce jour uniquement dotée d'un Plan de Zonage d'Assainissement !
- ✓ Effectuer un état des lieux des désordres du système d'Assainissement et des structures pluviales ?
- ✓ Définir et quantifier les problématiques « Assainissement » sur le territoire communal,
- ✓ Définir et quantifier les problématiques « pluviales » sur le territoire communal et leurs interactions éventuelles avec les problématiques « Assainissement »,
- ✓ Elaborer un programme comportant des aménagements curatifs supprimant les désordres actuels et des dispositions préventives applicables aux nouvelles constructions

Son coût s'élève à : 21 244 € HT. Nous bénéficierons de 50% de subvention de la part de l'Agence de l'Eau.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de réaliser cette étude. Elle sera imputée sur le budget assainissement.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : Etude des devis réalisée par le maître d'œuvre Pascal LAMURE :

La « Commission voirie » s'est réunie le 21 janvier pour une visite des Voies Communales et des Chemins Ruraux afin d'établir le programme d'entretien 2017. Elle propose au Conseil de retenir les travaux d'entretien ci-dessous (devis estimatifs) :

- ✓ Enduit bicouche Rue de la Grangerie, de la D981 au Château du Thil, pour un montant de : 9 075 € HT 10 890 € TTC
- ✓ Modification du profil, guidage des eaux et reprise en enrobé à chaud du carrefour Rue des Chauvottes et chemin de l'A.F pour un montant de : 2 895€ HT 3 402 € TTC (l'A.F prendra à sa charge 50 % du coût des travaux)
- ✓ Suppression de la flaqué d'eau résiduelle Rue de la Croix Rimont à hauteur du virage de la salle des fêtes, pour un montant de : 3 550€ HT 4 260 € TTC

Enduit bicouche et renforcement des rives d'un virage par la pose de bordures sur la V.C N° 1, lieu-dit Les Bouillons, du Chemin de l'A.F de Messey jusqu'au carrefour avec la Route Départementale pour un montant de : 11 775 € HT 14 130 € TTC. La version en enrobé à chaud à 20 900 € HT n'a pas été retenue. Michel LARCHARME souhaiterait que l'on aille au-delà des travaux proposés par la commission pour drainer correctement tout le carrefour avec la Route Départementale. Le Maire rappelle que ce carrefour est en grande partie sur le territoire de Messey-sur-Grosne et propose d'en rencontrer le Maire pour trouver une solution.

- ✓ Mise en œuvre de 3 Tonnes de point à temps : 2 700 € HT 3240 € TTC

Coût total des travaux : 32 682 € TTC en investissement et 2 750€ en fonctionnement.

D'autres travaux d'entretien ont été ou vont être engagés prochainement à savoir des curages de fossés, la réparation sommaire du réservoir du Buat (dépose de la partie du mur effondré par les dernières crues)

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX DES BOUILLONS :

Le Maire informe le Conseil qu'il a donné un « bon pour accord » pour deux « autorisations de drainage » aux locataires des terrains communaux attribués dernièrement (GAEC de la Gouteuse et La Chèvrerie des Filletières). Ces travaux sont à la charge des locataires mais engagent également le propriétaire (la commune) au cas où un locataire, pour diverses raisons, souhaiterait mettre fin à son bail !

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Retour sur la réunion du 15 mars 2017

Le maire fait un bref compte rendu de la réunion du 15 mars dernier :

- ✓ Débat d'orientation budgétaire, projets de travaux pour 2017 : rénovation du gymnase de la Varandaine, agrandissement de l'office du tourisme, création d'une aire de camping car à Buxy, création de nouveaux bureaux dans les bâtiments de la CCSCC.
- ✓ PLUi : Modification des membres du Comité de Pilotage et du périmètre des secteurs suite à l'arrivée des 6 nouvelles communes.
- ✓ Difficultés dans le rapprochement des offices de tourisme de Buxy et Saint-Gengoux ;
- ✓ Mise en place d'un nouveau plan de désherbage pour 6 nouvelles communes s'engageant dans le Zérophyto.
- ✓ Montée en débit internet pour Marcilly-les-Buxy, Saint-Martin d'Auxy et Villeneuve-en-Montagne.

MUTUALISATION DU MATERIEL :

La réflexion en cours avec Saint-Boil, Saules et Culles-les-Roches sur le renouvellement du matériel de fauchage et broyage pour l'entretien de nos accotements et de nos fossés se poursuit. L'option achat de matériel neuf en remplacement du matériel actuel vieillissant et engendrant des coûts de réparation importants est abandonné pour l'instant. Nous nous orientons plutôt pour externaliser ces prestations vers une entreprise de travaux agricoles. A suivre !

TABLEAUX DES TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS :

Pour les élections présidentielles du 23 Avril et 7 Mai : L'ouverture du bureau de vote est de : 8H à 19H

Pour les élections législatives du 11 Juin et 18 Juin : L'ouverture du bureau de vote est de : 8H à 18H

Un tour de garde a été établi et validé par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Renouvellement de la Convention Cadre « Missions facultatives » avec le Centre de Gestion de Saône et Loire

En plus de ses missions obligatoires, le Centre de Gestion, financé par les cotisations sur la masse salariale, peut assurer d'autres missions à la demande des collectivités territoriales (Emplois temporaires ; conseil en recrutement, médecine préventive, retraite, CNRACL, action de prévention, traitement des archives)

Il n'y a pas de cotisation annuelle à régler mais chaque mission demandée est payante. Le Maire propose le renouvellement pour pouvoir bénéficier le cas échéant de ces prestations.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05